



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Corse



*Dossier complémentaire de demande de  
dérogation pour destruction d'Hirondelle de  
fenêtre (*Delichon urbicum*) sur la résidence  
San Gabriellu, Solenzara*

FEVRIER 2025

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE



# Dossier complémentaire de demande de dérogation pour destruction d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) sur la résidence San Gabriellu, Solenzara

Corse-du-Sud

**Etude financée par :** ERILIA

**Devis n° :** D2025/02/03

**Document réalisé par :**

Carole Attié– CEN Corse, Chargée de mission Patrimoine Naturel

**Date de réalisation :** 21 février 2025

**Photo de couverture :** ERILIA



## PREAMBULE

Dans le cadre de travaux de rénovation, la société anonyme d'HLM ERILIA a sollicité le Conservatoire d'espaces naturels Corse afin de proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en vue des travaux de rénovation prévus sur les bâtiments de la résidence San Gabriellu à Solenzara. Les travaux étant susceptibles de porter atteinte aux sites de nidification de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), la société Erilia a demandé au CEN Corse de réaliser un état initial avant travaux et de proposer des mesures en adéquation avec la protection de cette espèce. Le projet de réhabilitation actuellement en cours concerne plus particulièrement le ravalement des façades et la réfection des appuis de fenêtre.

La législation impose d'anticiper la présence de cette espèce protégée dans le cadre de travaux de rénovation. Dans ce cadre, le projet de réhabilitation sur la résidence San Gabriellu qui concerne le ravalement des façades et l'habillage des appuis de fenêtres est susceptible de détruire les nids d'Hirondelle de fenêtre présents sur le site.

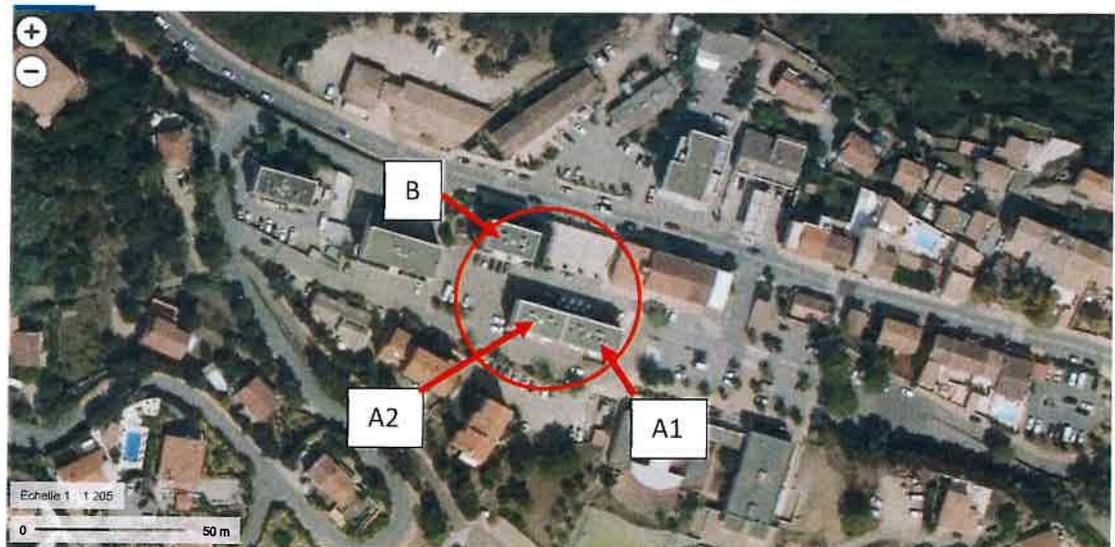
La société Deltalia a officiellement saisi le CEN Corse le 24 octobre 2024. Le comptage effectué le 31/10/2024, hors période de reproduction en raison de la demande tardive, a permis de recenser 35 nids d'hirondelles de fenêtre à divers stades, tous positionnés dans les encadrements des fenêtres, principalement sur les façades Est et Nord. A cette date, les hirondelles n'étaient plus présentes sur le site, notre inventaire n'a pu porter que sur la présence de nids et non sur la présence d'individus. Cependant, le nombre de nids donne une approximation fiable du nombre de couples en reproduction.

# 1. LOCALISATION DU PROJET

Les bâtiments faisant l'objet de ce dossier se situent dans la résidence San Gabriellu, à Solenzara (Corse du Sud).



Plan de situation



Données cartographiques © Airbus Defence and Space, IGN, IPRAE, IRD, Collectivité territoriale de Corse, INPN, ONF, MTHN, INRHR

Trois bâtiments sont concernés A1, A2 et B.

## 2. ENJEUX ECOLOGIQUES

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce rupestre, nichant à l'origine sous les surplombs rocheux des falaises. Elle s'est adaptée aux bâtiments et autres constructions et a besoin d'un accès direct au milieu aérien. C'est la raison pour laquelle, en milieu anthropique, ses nids sont toujours à l'extérieur des bâtiments. Le plus souvent, ce sont les avant-toits, les corniches, les embrasures de fenêtre, qui abritent son nid. C'est un oiseau insectivore qui se nourrit de plancton aérien (petite entomofaune volante). Oiseau migrateur, elle prend ses quartiers d'hiver en Afrique. En mars, elle revient en Europe pour se reproduire et repart en septembre/octobre.

Les hirondelles de fenêtre sont des espèces coloniales fidèles à leur site de nidification. Ainsi, chaque année, à leur retour de migration elles réinvestissent les lieux afin de se reproduire. Chaque année, les nids sont consolidés ou reconstruits en fonction des dégradations naturelles qu'ils ont subi hors période de reproduction et illustrés par les traces de nids et les nids partiels observés.

Sur la résidence san Gabriellu, le comptage effectué le 31/10/2024, hors période de reproduction, a permis de recenser 35 nids d'hirondelles de fenêtre à divers stades, tous positionnés dans les encadrements des fenêtres, principalement sur les façades Est et Nord.

Les impacts du projet vont entraîner une dégradation de la qualité environnementale. A ce titre, la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) appliquée au projet a pour rôle d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Ainsi, le projet prévoit d'intégrer le remplacement de la totalité des nids détruits et d'aller au-delà car il n'est pas possible de rendre favorable l'ensemble des façades initialement colonisées par les hirondelles.

Les mesures prises sur ce futur chantier permettent :

- D'assurer une continuité écologique du cycle de reproduction
- De compenser la perte de nids naturels
- De favoriser la recolonisation du site par les hirondelles

### 3. COMPTAGE DES NIDS

Sur la résidence San Gabriellu, tous les nids recensés le 31 octobre 2024, 35 au total, sont positionnés dans les encadrements des fenêtres, à tous les étages sauf au rez-de-chaussée.

Tableau 1 : Relevé de nids d'hirondelles de fenêtre sur la résidence San Gabriellu – Solenzara

Date	Bâtiment	Façade	Etage	entiers	construction	cassés	détruits
31/10/2024	A1 Nord	1	RDC	0			
31/10/2024	A1 Nord	1	1	1			
31/10/2024	A1 Nord	1	2	5			
31/10/2024	A1 Nord	1	3	0			
31/10/2024	A1 Est	2	RDC	0			
31/10/2024	A1 Est	2	1	1			
31/10/2024	A1 Est	2	2	5			
31/10/2024	A1 Est	2	3	1			2
31/10/2024	A1 Sud	3	RDC				
31/10/2024	A1 Sud	3	1		1		
31/10/2024	A1 Sud	3	2	2			
31/10/2024	A1 Sud	3	3				
31/10/2024	A2 Nord	1	RDC				
31/10/2024	A2 Nord	1	1		1		
31/10/2024	A2 Nord	1	2	6			2
31/10/2024	A2 Nord	1	3				
31/10/2024	A2 Ouest	2	RDC	0			
31/10/2024	A2 Ouest	2	1				
31/10/2024	A2 Ouest	2	2				
31/10/2024	A2 Ouest	2	3				
31/10/2024	A2 Sud	3	RDC	0			
31/10/2024	A2 Sud	3	1				
31/10/2024	A2 Sud	3	2				
31/10/2024	A2 Sud	3	3				
31/10/2024	B Nord	1	RDC				
31/10/2024	B Nord	1	1	2		1	
31/10/2024	B Nord	1	2	2			
31/10/2024	B Nord	1	3	2			
31/10/2024	B Est	2		0			
31/10/2024	B Ouest	3		0			
31/10/2024	B Sud	4	RDC				
31/10/2024	B Sud	4	1	1			
31/10/2024	B Sud	4	2				
31/10/2024	B Sud	4	3				
<b>TOTAL</b>				<b>28</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

## 4. Proposition de mesures en faveur des hirondelles

Les mesures proposées suite à l'état des lieux réalisé sur site, et à la nature des travaux consistent à :

- Adapter les différentes phases de chantier afin qu'elles aient le moins d'impact possible à l'aide de mesures d'évitement,
- Conserver l'attractivité du site pour la nidification des hirondelles de fenêtre à l'aide de mesures compensatoires,
- Identifier les difficultés auxquelles les hirondelles font face grâce à des visites de contrôle en période de nidification.

### 4.1. Mesures d'évitement- adaptation du planning et du revêtement

L'adaptation des différentes phases de chantier consiste à éviter d'intervenir sur les secteurs à enjeux du chantier, définis comme les façades occupées par les hirondelles lors de la période de reproduction en 2024. Il est possible de distinguer 2 types de secteur au sein du chantier :

- Les façades non occupées par les hirondelles : A2 Ouest, A2 Sud, B Est et B Ouest
- Les façades occupées par les hirondelles et classées par ordre croissant d'enjeux selon le nombre de nid relevés : A1 et A2 façade Nord, A1 façade Est, B façade Nord, A1 façade Sud, B façade Sud

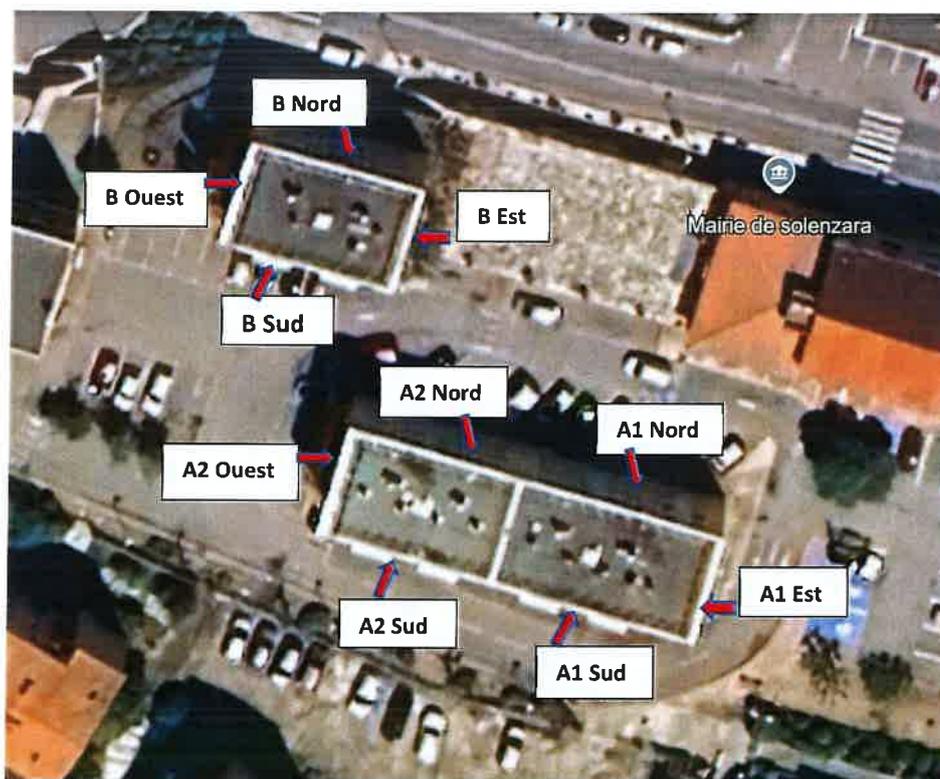


Figure 1 : Situation des différentes façades concernées par des travaux

La stratégie proposée pour la mise en œuvre des travaux sur les bâtiments A1, A2 et B de la résidence San Gabriellu est résumée en quatre points.

- 1) Les façades **A2 Ouest, A2 Sud, B Est et B Ouest** n'accueillant aucun nid d'hirondelle, les travaux pourront être réalisés sur ces façades à la condition énoncée ci-dessous.  
**Des filets de type pare-gravats (mailles fines) seront utilisés sur l'ensemble du chantier afin d'éviter que les oiseaux ne puissent s'y retrouver piégés.**
- 2) Sur les autres façades, **A1 et A2 Nord, A1 Est, A1 Sud, B Nord et Sud**, les travaux impactant directement ces façades ou les ouvertures s'y trouvant, devront impérativement être réalisés après le 31 août afin de permettre aux hirondelles de se reproduire en 2025. Ces façades devront être libres de tout échafaudage ou autre entravant l'accès aux nids. En 2026, les travaux ne devront pas être réalisés sur ces façades entre le 1<sup>er</sup> mars 2026 et le 31 août 2026.
- 3) La réfection des encadrements des fenêtres devra être réalisée après le 31 août 2025 et avant le 1<sup>er</sup> mars 2026 avec un revêtement non lisse afin de permettre une éventuelle recolonisation par les hirondelles après travaux.
- 4) Les travaux d'une autre nature que la rénovation de façade et pouvant être menés sans impacter les hirondelles pourront avoir lieu à toutes périodes.

#### 4.1.1. Bâtiments A1 et A2 façade Nord

**Sur cette façade 15 nids ont été recensés, dans les encoignures des fenêtres.**

La façade Nord des bâtiments A1 et A2, ainsi que les ouvertures qui en dépendent, ne devront être l'objet d'aucun travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2025. Pendant cette période, aucun filet ni échafaudage n'y sera posé pour permettre aux hirondelles d'accéder librement à leurs nids.



Figure 2 : Vue de la façade Nord des bâtiments A1 et A2

#### 4.1.2. Bâtiment A1 façade Est

**Neuf nids ont été comptabilisés sur cette façade, dans les encoignures des fenêtres.**

La façade Est du bâtiment A1, ainsi que les ouvertures qui en dépendent, ne devront être l'objet d'aucun travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2025, et entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2026. Pendant cette période, aucun filet ni échafaudage n'y sera posé pour permettre aux hirondelles d'accéder librement à leurs nids.

#### 4.1.3. Bâtiment A1 façade Sud

**Trois nids ont été recensés dans des encoignures de fenêtre.**

La façade Sud du bâtiment A1, ainsi que les ouvertures qui en dépendent, ne devront être l'objet d'aucun travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2025, et entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2026. Pendant cette période, aucun filet ni échafaudage n'y sera posé pour permettre aux hirondelles d'accéder librement à leurs nids.

#### 4.1.4. Bâtiment B façade Nord

**Sept nids ont été comptabilisés sur cette façade, dans les encoignures des fenêtres.**

La façade Nord du bâtiment B ainsi que les ouvertures qui en dépendent, ne devront donc être l'objet d'aucun travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2025, et entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2026. Pendant cette période, aucun filet ni échafaudage n'y sera posé pour permettre aux hirondelles d'accéder librement à leurs nids.



*Figure 3 : Vue de la façade Nord du bâtiment B*

#### 4.1.5. Bâtiment B façade Sud

**Un seul nid recensé dans une encoignure de fenêtre.**

La façade Nord du bâtiment B ainsi que les ouvertures qui en dépendent, ne devront donc être l'objet d'aucun travaux entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2025, et entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2026. Pendant cette période, aucun filet ni échafaudage n'y sera posé pour permettre aux hirondelles d'accéder librement à leurs nids.

## 4.2. Mesures de compensation - Conservation de l'attractivité du site

Le CEN Corse interviendra en coordination avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sur les étapes de suivi de chantier et mises en œuvre des mesures compensatoires.

### 4.2.1. Achat de nids artificiels

La conservation de l'attractivité du site pour les hirondelles est basée sur le maintien de la reproduction sur ce site grâce à l'installation de nids artificiels sur la façade Nord des bâtiments A1, A2 et B.

La mesure compensatoire proposée comporte la commande de 24 nichoirs doubles pour hirondelles de fenêtre. Les nichoirs et l'installation des nids seront financés par la société ERILIA.

Aucun nichoir pour les hirondelles rustiques n'est proposé car aucun nid de cette espèce n'a été recensé sur la résidence San Gabriellu.



Figure 4 : nichoir artificiel double en béton de bois adapté aux hirondelles de fenêtre (source : Vivara.fr)

### 4.2.2. Localisation des nids artificiels

Les deux bâtiments concernés par ce dossier ne comportent ni avancées de toit, ni corniche. Ce qui a mené les hirondelles à construire leurs nids dans les encoignures des fenêtres. Les fenêtres devant être restaurées, les nids seront donc détruits. De plus, il n'est pas envisageable de poser les nids artificiels dans les encoignures après restauration des encadrements des fenêtres car leur accessibilité ne garantit pas la sécurité des hirondelles.

Une solution a donc été recherchée avec les architectes du projet. Les seuls espaces possibles pour la pose de nids artificiels sont les façades Nord des trois bâtiments grâce à la présence de fenêtres aveugles qui elles-aussi vont faire l'objet de travaux.

Les fenêtres aveugles sur les façades Nord des bâtiments A1, A2 et B sont actuellement obturées par des plaques. Ces plaques seront déposées et les ouvertures rebouchées. Une isolation thermique par l'extérieur sera ensuite mise en œuvre sur l'ensemble des façades. Les menuiseries existantes en PVC seront conservées mais des tablettes métalliques seront installées en appui de toutes les fenêtres, y compris des fenêtres aveugles.

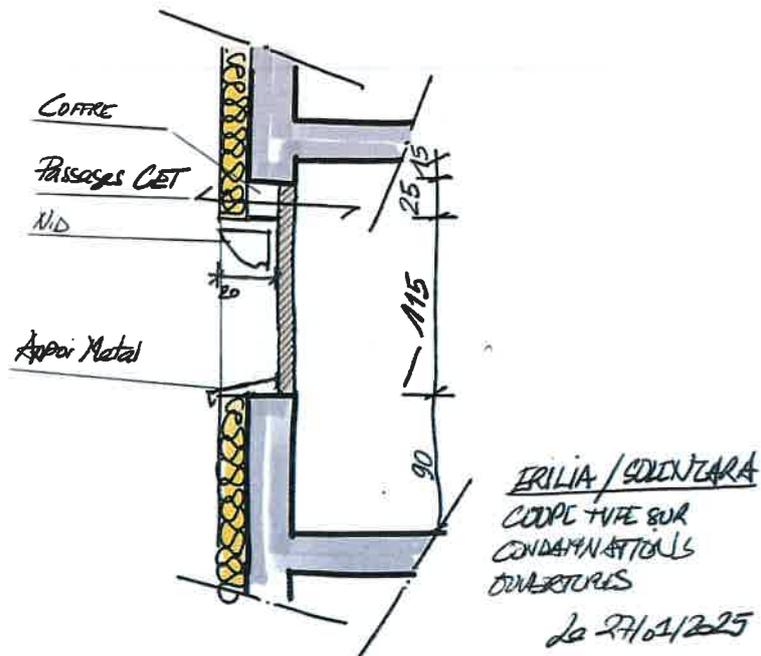


Figure 5 : Coupe verticale des fenêtres aveugles après travaux

Après réfection, les fenêtres aveugles présenteront une hauteur de 115cm, une largeur de 140cm et une profondeur de 20cm. Ces dimensions sont compatibles avec l'installation de nids artificiels dans l'espace aménagé.

La façade Nord des bâtiments A1 et A2 comportent huit fenêtres aveugles sur les deux derniers étages. La façade Nord du bâtiment B en comporte quatre.

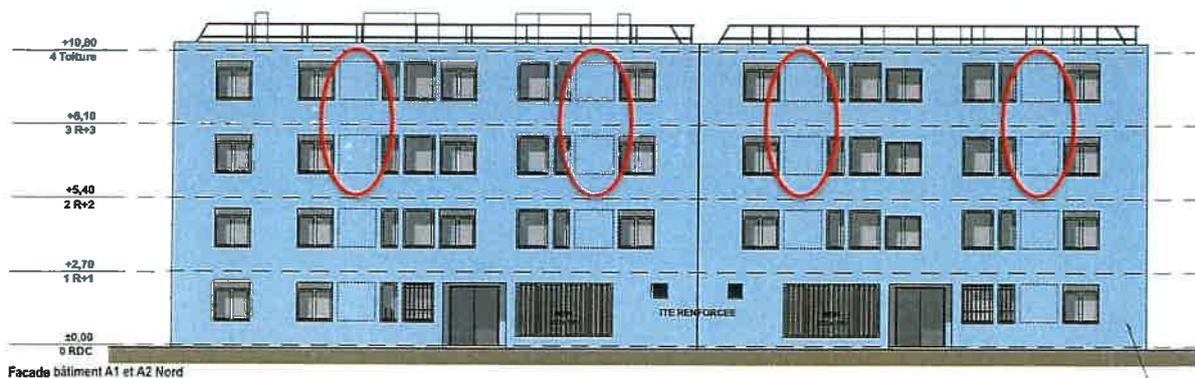


Figure 6 : Répartition proposée des nids artificiels sur la façade Nord des bâtiments A1 et A2

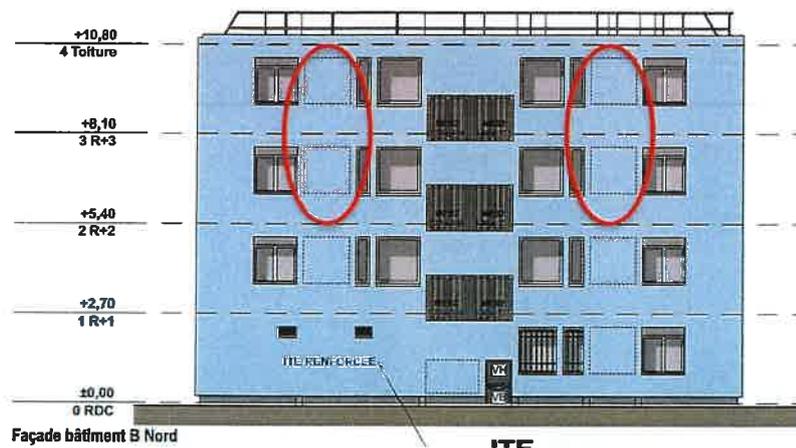


Figure 7 : Répartition proposée des nids artificiels sur la façade Nord du bâtiment B

Les nids naturels sont actuellement situés en majorité au niveau du deuxième et du troisième étage. Il est donc convenu que les nids artificiels seront placés à ces mêmes étages. Le choix des zones d'installation prend en considération : la hauteur naturelle de construction des nids par les hirondelles (d'après l'existant), la répartition des nids sur les façades, l'évitement de conflits avec les usagers et la configuration des bâtiments eux-mêmes.

Chaque fenêtre aveugle des deuxièmes et troisièmes étages des bâtiments A1, A2 et B (soit 12 fenêtres aveugles) accueillera après réfection deux nichoirs doubles, soit au total 48 nids individuels.

L'installation des nids artificiels à proximité des nids naturels devrait permettre d'augmenter la probabilité de réimplantation des hirondelles de fenêtre. Cette mesure complète donc les mesures d'évitement du paragraphe précédent et vise à conserver l'attractivité du site.

Tableau 2: Répartition spatiale des nichoirs artificiels sur les 3 bâtiments déjà occupés en 2021

Bâtiment	A1 et A2 Nord	A1 Sud	A1 Est	B Nord	B Sud	A2 Ouest et Sud, B Est et Ouest	Total
<b>Nb nids naturels</b>	15	3	9	7	1	0	35
<b>Nb nichoirs doubles</b>	16	0	0	8	0	0	24

## 1) Suivi des mesures mises en place

Le suivi de ce site et les mesures de préservation prises lors du chantier seront évaluées annuellement sur 4 ans par :

- Un relevé de la colonie (nombre de nids occupés)
- Une analyse de l'occupation des bâtiments et des nichoirs



